

CONTRAT DE LOCATION SAISONNIÈRE D'EMPLACEMENT DE CAMPING

Entre les soussignés :

Sarl Camping le clos***
MR FAUCHER David(gérant)
30 500 St Ambroix §
Tél :04/66/24/10/08
Fax :04/66/60/25/62
Site www.camping-le-clos.fr
Adresse campingleclos@wanadoo.fr

Nom-Prénom
Adresse
Code Postal
Ville
Téléphone
Adresse mail

Il a été convenu ce qui suit :

L'exploitant du camping LE CLOS met à la disposition du client qui l'accepte un emplacement :

nu électrifié 3 amp 6 amp 10 amp

Cet emplacement est destiné à recevoir :

Tente caravane préciser le nombre

Nombres de personnes -7ans..... -13ans.....Adultes.....

Animaux.....

Location d'un réfrigérateur.....

Le présent contrat est consenti pour une période commençant le.....après 12 heures et finissant le.....avant 12 heures.

Avez-vous des bons VACAF ? si oui joindre une photocopie pour créer le dossier

Charges et conditions générales de réservation

- 1-Le client ne pourra en aucun cas céder ou rétrocéder la réservation qui lui a été accordée et qui lui est personnelle, sans l'accord écrit et préalable de l'exploitant.
- 2-Il s'engage à informer d'une façon précise toute personne qu'il installera des obligations imposées par la réglementation applicable et devra la faire respecter sous sa propre responsabilité.
- 3-Il s'engage à entretenir les emplacements en bon état et respecter et faire respecter la distribution et l'aménagement conformément au règlement intérieur du camping.
- 4- Le client signalera immédiatement à l'exploitant les dégradations ou accidents de toutes sortes pouvant se produire sur les emplacements loués, faute de quoi le client sera responsable des dégâts qui en résulteraient.
- 5-Il devra contracter toutes assurances pour garantir les vols, incendie, responsabilité civile, recours des tiers. L'exploitant ne pourra être rendu responsable pour les dommages pouvant survenir au matériel entreposé ou utilisé dans son établissement.
- 6-La présente location ne deviendra définitive qu'après réception d'un versement de 60€ effectué par chèque, mandat, chèque vacances qui représente les arrhes. A défaut de message(téléphonique, écrit)du client qu'il a du différer la date de son arrivée, l'emplacement devient disponible le surlendemain midi de la date d'arrivée mentionnée sur le présent contrat de location et les arrhes resteront acquises à l'exploitant.
- 7-Pour toute annulation parvenue 45 jours avant la date d'arrivée, les arrhes de 60€ seront remboursées déduction faite de 15€ pour frais de réservation.
- 8-Si cette annulation intervient moins de 30 jours avant la date de location, la totalité des arrhes nous est acquise.
- 9-Le montant du séjour est intégralement payable le jour de l'arrivée du client. Aucune réduction ne sera accordée pour arrivée retardée ou départ anticipé.
- 10-Je reconnais avoir pris connaissance des tarifs et conditions générales de réservation, et être en parfait accord avec le règlement.

Le client

Fait à :

Signature :

Le :

L'exploitant

